
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

**Présents non votants :
4**

Représentés : 5

Votants : 45

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

Représentés : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULOUY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2023_066 - Objet : Autorisation de signer la convention de mise à disposition des modulaires préfabriqués de l'école de Vaubecourt à la fédération française de judo dans le cadre du dispositif 1000 dojos

RF
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
055-200066140-DE_2023_066-DE

Madame la Présidente présente le dispositif 1000 dojos solidaires lancé par la Fédération Française de Judo.

L'objectif est de réaliser 1000 dojos en 2024 :

- sur tout le territoire national avec une priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et à la ruralité
- ce ne sont pas des constructions mais bien des transformations de lieux
- l'investissement porte donc sur les frais d'aménagement intérieurs et sportifs (tatamis etc) d'un local existant
- pas de financement des rénovations lourdes

Il y a obligation à ce que le site soit animé par une association affiliée à la fédération française de judo.

Le projet est porté par la Fédération : elle porte la maîtrise d'ouvrage (devis, entreprises pour travaux) et réalise la demande de financement auprès de l'ANS. Pour cela une convention de libre disposition du local doit être signée entre le propriétaire (collectivité, bailleur, établissement scolaire voir propriétaire privé) et la fédération pour une durée de 5 ans. Au-delà, le propriétaire est totalement libre d'utiliser le dojo comme il le souhaite. L'ANS financera 80% au titre d'une enveloppe nationale et la fédération 20%. **Il s'agit donc d'une opération totalement blanche pour les porteurs de projets avec zéro reste à charge et aucune démarche administrative hormis le dépôt du projet.**

Ces dojos seront des lieux de pratique des activités de la FFJ ainsi que des lieux de vie associative où seront proposés l'accompagnement scolaire et des activités culturelles.

L'Argonne Club Triaucourt a été retenu dans le cadre de ce dispositif. Il s'avère qu'après un repérage des locaux vacants, les modulaires préfabriqués de l'école de Vaubecourt correspondent à leurs attentes et pourraient bénéficier d'un aménagement intérieur entièrement pris en charge par la FFJ et l'ANS.

Afin de poursuivre le projet, il y a lieu de mettre en place une convention de mise à disposition gratuite et permanente de ces espaces.

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition des modulaires préfabriqués de l'école de Vaubecourt pour la mise en place d'un « dojo solidaire »,
- D'autoriser la Présidente à signer la présente convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 juillet 2023 et publié ou notifié le 25 juillet 2023
--